Nismes, le 26 décembre 1788.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous adresser un exemplaire de la Délibération prise par le Conseil Politique ordinaire de cette Ville, le 20 décembre 1788, et de celle des trois Ordres réunis en Conseil général, le 22 du même mois. L'amour le plus pur du bien public a présidé aux résolutions qu'ils ont prises; et leur désir seroit de faire passer, dans les cœurs de tous les Citoyens du Languedoc, les sentimens qui les animent.

La réforme des Etats de cette Province s'est préparée et mûrie en silence, pendant qu'on approfondissoit ces grands principes de droit public et naturel, qui ne sembloient d'abord relatifs qu'à l'Assemblée nationale. Elles assureront à jamais la gloire de la Monarchie, elles produiront la révolution la plus heureuse, ces importantes et sublimes discussions sur les droits de l'homme et du citoyen, sur les intérêts respectifs des trois Ordres et leur équilibre simulé, qui ne seroit que la prépondérance des priviléges; ces discussions sur la représentation légitime d'un peuple franc et généreux que le Monarque veut conduire au bonheur par la liberté, et qui sécoue les chaînes de la servitude, pour être plus dévoué, plus fidèle à son Souverain. Tous les esprits se sont éclairés; et la lumière que les immunités et les priviléges vouloient étouffer dès sa naissance, a paru plus brillante, dissipant les nuages des intérêts particuliers.

Mais la voix persuasive de la raison et du bien public ne seroit-elle entendue qu'à demi! Si les justes réclamations que le Clergé du second Ordre et la Noblesse de cette Province ont adressées avec confiance au Souverain, en se préparant aux plus généreux sacrifices; si les représentations touchantes que le Tiers-Etat a portées au pied du Trône, en offrant le tribut de ses travaux, opèrent enfin, dans l'Assemblée nationale, ces changemens si désirés que la justice appelle, que l'intérêt personnel arrête; Citoyens du Languedoc, ne transporterez-vous pas, au milieu de votre propre famille, ces lois salutaires que vous aurez vous-mêmes sollicitées pour la grande famille de la Nation? Vous le savez, les Etats-Généraux du Royaume, s'ils sont composés selon les maximes sacrées

Case folio FRC 10016 no. 5

THE NEWBERRY LIBRARY

de l'équité naturelle, non d'après d'anciens abus, rendront au Peuple français sa gloire et sa splendeur passées : tandis que le corps de la Nation se régénérera, les Provinces verront-elles subsister, dans leur sein, des maux qui les énervent et des formes qui les avilissent ?

Mais, si les intérêts particuliers, plus adroits que la raison, plus puissans que la justice, parvenoient à retarder la restauration de la patrie, pourquoi, donnant, comme le Dauphiné, un grand exemple à la France, ne demanderions-nous pas, pour l'organisation de nos Etats, ces réformes nécessaires, sur lesquelles nos pensées et nos vœux sont unanimes ?

Tournons nos regards sur nous-mêmes, et nous nous verrons victimes des vices d'une constitution imparfaite et partiale : le Clergé du second ordre sans Représentans, quoiqu'il ait de grands intérêts, de vraies lumières et la confiance des peuples ; la Noblesse, représentée par des Barons qui se transmettent en héritage le droit de penser pour elle ; et le Tiers-Etat, par des hommes qu'il n'a pas élus, dont les uns lui sont étrangers, dont les autres sont indifférens sur ses droits, par des hommes qu'il n'a pas autorisés, qu'ils n'a pas instruits, et qu'il désavoue. Comment donc est-il arrivé que, blessés par tant d'injustices, nous ayons souffert en silence, et que la reconstitution de nos Etats ne soit pas encore devenue l'objet de nos réclamations universelles ? Ne tardons plus ; il faut, en nous réunissant, mériter l'attention du Souverain, et exciter sa sollicitude paternelle. Et puisque, d'un bout du Languedoc à l'autre, le régime des Etats pèse également sur les citoyens des trois Ordres, réclamons de toutes parts les droits et les intérêts de chacun. Agissons de concert, agissons avec persévérance. Le Monarque que nous implorons en Sujets fidèles, semble vouloir prévenir nos désirs : et déjà le Dauphiné jouit des bienfaits que nous présage la justice du Gouvernement.

Joignez-vous donc à nous, MESSIEURS, assemblez-vous, parlez : le Père de la patrie attend de connoître vos vœux pour les exaucer. Elevez à la fois vers lui les prières d'un grand nombre de Citoyens : on s'affoiblit si l'on s'isole ; on se fortifie en s'unissant. Notre Roi veut le bonheur de ses Peuples ; il les écoute toujours avec bonté, il ne repoussera point les réclamations unanimes d'une vaste contrée.

Profitons sur-tout, pour demander la réformation de nos Etats, de ces circonstances favorables, où tous les esprits étant fixés sur les principes les plus intéressans de l'administration des Empires, chacun s'honore des vertus de Citoyen. Approuvés de tous les bons Français, nous serons soutenus par la puissance irrésistible de l'opinion publique. Marchons tous vers un même but : qu'une régénération semblable à celle du Dauphiné soit notre seul désir, la constance notre première vertu, et la justice du Roi notre espoir.

Nous sommes avec un respectueux attachement,

MESSIEURS,

Vos très-humbles et très-obéissans Serviteurs.

LES COMMISSAIRES DES TROIS ORDRES DE LA VILLE DE NISMES.

f.17